



Ingénierie globale de la construction

12 rue Amiral Romain Desfossés
29200 BREST - Tél : 02.98.45.00.66

CCTP Lot N° 05

DCE - Avril 2026

CHRU DE BREST - Hôpital Morvan

Rénovation du niveau 3 du bâtiment 3 Services DAF et CEVUP UNITEA

Maître d'Ouvrage

CHRU DE BREST

2 Avenue Foch
29200 Brest

Maîtrise d'Œuvre

IDEA Ingénierie BET fluides Electricité Economie OPC

12 rue Amiral Romain Desfossés - 29 200 BREST - Tél : 02 98 45 00 66

Economie : emeric.chollet@idea-ing.bzh

Klervie.billy@idea-ing.bzh

Fluides : severine.provost@idea-ing.bzh

Electricité : françois.jacopin@idea-ing.bzh

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Plafonds suspendus

SOMMAIRE

1. GENERALITES	3
1.1. Objet des Travaux	3
1.2. Documents de référence	3
1.3. Spécifications des ouvrages	3
1.3.1. Dispositions parasismiques	4
1.4. Visite du site	4
1.5. Gestions des déchets	4
1.6. Nettoyage	4
2. TRAVAUX DE PLAFONDS SUSPENDUS	5
2.1. Préambule	5
2.2. Plafonds 600 x 600 Standard	5
2.3. Plafonds 600 x 600 Hygiène	5
3. RECEPTION DES INSTALLATIONS	7

1. GENERALITES

1.1. Objet des Travaux

Le présent cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) a pour objet de définir les caractéristiques générales d'exécution des travaux de Plafonds suspendus relatifs à la rénovation du niveau 3 du bâtiment 3 au Centre Hospitalier Morvan situé au 2 Avenue Foch à Brest.

La proposition de l'entrepreneur devra obligatoirement comprendre le transport de toutes les fournitures et la main d'œuvre nécessaires au parfait achèvement des installations décrites plus loin.

En outre, la proposition devra comprendre toutes les prestations complémentaires nécessaires à la mise en route et aux essais de fonctionnement.

L'entrepreneur est invité à prendre connaissance de l'ensemble des pièces du dossier de consultation des entreprises (CCTP et Plans des autres corps d'état).

En cas d'incertitudes ou lacunes éventuelles du descriptif, l'entrepreneur pourra contacter le Maître d'œuvre qui lui fournira les indications nécessaires pour la rédaction de son offre.

La mission confiée par le maître d'ouvrage au Maître d'œuvre a pour objet la réalisation des CCTP, de plans « projets » et le suivi des travaux. Il appartient donc à l'entrepreneur de réaliser ses propres plans d'exécution et l'ensemble des notes de calculs qui devront être soumises à l'approbation du Maître d'œuvre et du contrôleur technique avant l'exécution des ouvrages.

L'entrepreneur intégrera également dans son offre toutes les recommandations des rapports préalables du bureau de contrôle et du Coordonnateur SPS. Aucune omission ne pourra donner lieu à des travaux supplémentaires.

1.2. Documents de référence

Les ouvrages seront réalisés conformément aux normes, les règles de l'art et DTU en vigueur au moment de l'exécution des travaux et notamment :

DTU :

- DTU 58.1 Travaux de bâtiment – Plafonds suspendus

Normes :

- NF B 20-001 Produits isolants à base de fibres minérales
- NF P 75-101 Isolants thermiques destinés au bâtiment
- NF B 54-050 Panneaux de fibres
- Règlement de sécurité en vigueur dans les locaux recevant du public (ERP).

De plus, les travaux seront exécutés conformément aux normes en vigueur au moment de l'exécution des travaux. Les ouvrages non traditionnels seront titulaires d'un avis technique du CSTB.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et a pour objet de rappeler les principaux textes réglementaires concernant le présent lot. L'entrepreneur est réputé connaître les obligations qui en découlent.

1.3. Spécifications des ouvrages

L'Entrepreneur devra s'informer des prestations et des interventions des autres corps d'état dont il est, ou qui sont, tributaire(s) de l'intervention. (Exemple pour les incorporations dans ses ouvrages)

L'Entrepreneur devra faire agréer par le Maître d'Œuvre, le programme et les moyens d'exécution qu'il se propose d'adopter pour ses travaux.

Il devra également transmettre au Maître d'Œuvre pour accord avant toute mise en œuvre, tous les dessins, détails nécessaires à l'exécution de ses différents ouvrages.

Les matériaux utilisés devront être exempts de tous défauts les rendant impropres à l'utilisation pour laquelle ils sont destinés. Ils répondront aux caractéristiques définies par les normes françaises de l'AFNOR.

1.3.1. Dispositions parasismiques

Dispositions parasismiques principales :

- Tous les profils de rive doivent avoir une aile d'appui d'au moins 30 mm.
- Toutes les traversées du plafond suspendu (colonnes, sprinklers, ...) et les appareils supportés de manière indépendante doivent être considérés comme rive et traités comme telles.
- La première suspente de chaque porteur doit être fixée à 200 mm maximum du mur ou de la cloison.
- Les entretoises découpées s'appuyant sur la rive, de longueur supérieure à 300 mm, doivent être maintenues verticalement ($\pm 10^\circ$) par un fil d'acier $\geq 2,5$ mm de diamètre ou tout autre dispositif évitant leur chute.
- L'extrémité des porteurs, des entretoises et des panneaux doit reposer sur la rive avec un jeu, entre l'extrémité et le mur ou la pénétration, de 8 à 10 mm.
- Tous les accessoires reposant sur le plafond suspendu doivent être fixés rigidement sur l'ossature du plafond.
- Pour des surfaces supérieures à 15 m² et pour tous les 15 m² commencés, un double contreventement pour chacune des 2 directions : celle porteurs et celle perpendiculaire à ceux-ci.

Dispositions parasismiques complémentaires :

- Seuls les porteurs et des entretoises à semelle de 24mm ou plus doivent être utilisés
- Seules les entretoises à système de verrouillage doivent être utilisées
- Les éléments d'habillage doivent être clippés sur l'ossature

1.4. Visite du site

L'Entrepreneur est réputé avoir visité les lieux et connaître leur état. Il ne pourra en aucun prétendre ignorer certains détails, problèmes ou insuffisance du dossier concernant l'état actuel.

1.5. Gestions des déchets

L'entrepreneur prendra en compte le §6.5 « Gestion des déchets » du lot n°0 « Prescriptions générales ».

1.6. Nettoyage

Chaque entrepreneur est tenu, en propre, de ramasser et de trier ses propres gravois et cela au fur et à mesure de leur production de façon à ne pas gêner la progression des travaux.

Chaque entrepreneur assurera également un nettoyage général hebdomadaire du chantier.

2. TRAVAUX DE PLAFONDS SUSPENDUS

2.1. Préambule

Les plans de principe joints au dossier illustrent l'étendue des travaux à réaliser.

Les ouvrages non décrits dans le présent CCTP et les CCTP des autres corps d'état nécessaires à l'exécution des ouvrages décrits ci-après seront considérés inclus dans l'offre remise par l'Entrepreneur.

L'Entrepreneur prendra connaissance du PGCSPS et du RICT joints au DCE et intégrera les remarques le concernant.

2.2. Plafonds 600 x 600 Standard

L'Entrepreneur devra la fourniture et la pose de faux-plafonds en dalles 600 x 600 de type EKLA de chez ROCKFON ou équivalent répondant aux caractéristiques suivantes :

Ossature

- Profilés d'ossature en acier laqué blanc apparents en T de 24mm,
- Profilés de rive,
- Accessoires de suspension (tige filetée, visserie, etc.),
- L'ensemble traité anticorrosion.

Dalle

- Panneau acoustique en laine de roche pourvu d'un voile peint en blanc sur la face visible et d'un contre voile sur la face arrière, finition des bords A24 (T24).
- 100% stable en milieu humide,
- Epaisseur : 20 mm,
- Dimensions : 600 x 600 mm,
- Taux de réflexion à la lumière : 86% selon la norme ISO 7724-2.
- Réaction au feu : Euroclasse A1 selon la norme EN 13501-1,
- Absorption acoustique : $\alpha_w = 1,00$ classe A, selon la norme ISO 354.

Localisation :

- ✓ Suivant plans de plafonds

2.3. Plafonds 600 x 600 Hygiène

L'Entrepreneur devra la fourniture et la pose de faux-plafonds en dalles 600 x 600 de type CLEANSAPRO de chez ROCKFON ou équivalent répondant aux caractéristiques suivantes :

Ossature

- Profilés d'ossature en acier laqué blanc apparents en T de 24mm,
- Profilés de rive,
- Accessoires de suspension (tige filetée, visserie, etc.),
- Clips anti-soulèvement,
- L'ensemble traité anticorrosion.

Dalle

- Panneau acoustique en laine de roche pourvu d'un voile peint en blanc avec finition structurée sur la face visible et d'un contre voile sur la face arrière, finition des bords A24 (T24),
- 100% stable en milieu humide,
- Epaisseur : 20 mm,

- Dimensions : 600 x 600 mm,
- Taux de réflexion à la lumière : 85% selon la norme ISO 7724-2,
- Réaction au feu : Euroclasse A1 selon la norme EN 13501-1,
- Absorption acoustique : $\alpha_W = 1,00$ classe A, selon la norme ISO 354.

Localisation :

- ✓ Suivant plans de plafonds

3. RECEPTION DES INSTALLATIONS

La réception d'une installation est une remise officielle de l'installation entre les mains de l'utilisateur, après que l'installateur ait effectué une vérification de conformité.

La vérification de conformité a pour but de s'assurer que l'installation remplit effectivement les fonctions pour lesquelles elle est prévue, dans le respect des prescriptions de la présente règle.

La vérification de conformité a lieu à la mise à disposition.

Constitution du dossier technique

Ce dossier sera remis en 2 exemplaires le jour de la réception des ouvrages. Celui-ci doit comprendre l'ensemble des pièces nécessaires à la compréhension claire du projet. Au préalable un exemplaire sera remis à la Maîtrise d'œuvre pour avis et avant toute diffusion. Il sera remis également un exemplaire sous format informatique sur CD ROM (ou clé USB) comprenant l'ensemble des documentations, PV et note de calcul sous format PDF et les plans à la fois sous format PDF et DWG

Le dossier de récolement comprenant les éléments suivants :

- Les plans de récolement conforme aux exécutions
- Les procès-verbaux des matériaux avec leurs localisations
- Les notes de calcul et résultats d'essais
- Les notices techniques et descriptives et d'entretien des matériaux,
- Les consignes d'exploitation et de maintenance : établissement des DIUO
- Les résultats de la vérification de conformité.
